



Camping El Naranjal

Camí Dels Morers nº15

C.P. 03730 Jávea Alicante

Apart. De Correos nº55

Tél: +34/ 965792989

Courriel : info@campingelnaranjal.com Web: <http://www.campingelnaranjal.com>

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR CAMPING

DISPOSITION GENERALE

Les campeurs restant dans ce camping doivent se conformer aux dispositions des règlements ci-dessous ainsi qu'aux lois Espagnoles qui réglementent le tourisme de camping, elles sont affichées au bureau d'accueil.

INFORMATION

Au bureau sont affichés les informations réglementaires jugées être utiles pour les campeurs; saison d'exploitation, liste des prix officiels, tableaux de planification, plans du camping, la situation des installations et les services.

HORAIRES

RECEPTION: Matin de 9h00h à 14h00h – Après-midi de 15h00 à 20h00.

HEURE D'ENTRÉE AU TERRAIN DU CAMPING : A partir de 12h00. (si le terrain est libre et prêt avant 12h00 il est accessible) et jusqu'à 20h00. **Heure de départ : avant 12h00.** Après cette heure, si le départ n'a pas eu lieu, un supplément sera chargé pour le séjour. Le séjour se termine le **jour du départ à 12h00.** Une fois terminé, vous n'aurez plus le droit d'utiliser les facilités du camping (toilettes, piscine, etc.)

HEURE D'ENTREE AU BUNGALOW: De 17h00h à 20h00h maximum. **Heure de départ : avant 11h00** Après cette heure, si le départ n'a pas eu lieu, un supplément sera chargé.

DROIT D'ADMISSION ET DE SEJOUR

Ils sont soumis aux dispositions de l'article 26 de l'ordonnance du 28 Juillet 1966.

A cet effet, seuls les campeurs seront pris en compte, plus particulièrement ceux qui sont en possession de l'équipement correspondant pour pratiquer l'activité de camping et restant au moins une journée réglementaire, pourront séjourner dans ce camping.

INSCRIPTION DES CAMPEURS

Pour accéder et séjourner dans ce camping, il est obligatoire de présenter au bureau de réception un passeport valable ou une pièce d'identité nationale pour toute personne **ayant 14 ans ou plus**, afin de prouver l'identité de la personne, et de remplir la documentation ou le formulaire d'entrée requis par les autorités nationales. Etrangers de la communauté, passeport, CI d'un état membre de l'UE, permis de séjour espagnol. En dehors de l'UE, passeport.

L'accès des mineurs de **moins de dix-huit ans**, non accompagnés par leurs parents, **n'est pas permis**. Ils ne seront pas autorisés d'accéder au camping même avec autorisation ou pièces justificatives, ou un titulaire adulte pourra prendre le relais ce jour-à ou partir; des mineurs d'âge ne peuvent jamais rester seuls.

Groupes de personnes moins de 25 ans ne seront pas admis sans la présence d'une personne de plus de cet âge responsable de veiller à ce qu'ils respectent le règlement relatif aux bungalows.

Elle est soumise aux dispositions de l'article 26 de l'ordonnance du 28 Juillet 1966.

A cet effet, seuls les campeurs seront pris en compte, plus particulièrement ceux qui sont en possession de l'équipement correspondant pour pratiquer l'activité de camping et restant au moins une journée réglementaire, pourront séjourner dans ce camping

ENFANTS/MINEURS.

Parents ou adultes accompagnés par des enfants doivent être conscients de ceux-ci, pour qu'ils ne jouent **PAS** dans les toilettes, qu'ils ne perturbent **PAS** d'autres personnes et qu'ils gardent le silence après minuit.

Ils doivent entrer dans la piscine accompagnés par un adulte lorsqu'ils ne savent pas nager ou quand ils ont moins de 7 ans.

ACCES ANIMAUX

Il est interdit pour les campeurs d'amener des animaux à l'intérieur du camping lorsque ceux-ci représentent un danger évident ou une gêne pour les autres campeurs. Ils doivent se conformer à toutes les dispositions particulières établies à cet égard, notamment celles concernant les races potentiellement dangereuses (chiens classés comme race PPP-dangereuse ne sont pas admis au camping), montrer les documents requis, tant gouvernementaux que de santé et les avoir attachés à tout moment et ne pas les laisser seuls, les propriétaires sont responsables pour tout dommage qu'ils pourraient causer. En cas de plaintes répétées, ils doivent quitter le camping. Obligation de rester attachés à leur emplacement. Un maximum de 2 animaux est autorisé par emplacement

TAUX, FRAIS Y AFFERENTS:

Le prix pour l'hébergement et services complémentaires sera payé par les campeurs au bureau du camping ou sur le lieu de l'utilisation.

A) Indépendamment de la durée du séjour, les compagnies peuvent exiger le paiement pour services fournis, dans les délais fixés au préalable.

Paiements pour les différents séjours d'hébergement seront calculés par jour, en fonction du nombre de nuitées effectuées, en tout cas, au moins le montant correspondant à un jour et entendu que le dernier, ou le jour du départ, **se termine à DOUZE HEURES**, et s'il s'agit d'un bungalow **à ONZE HEURES**. Passé ce délai, si le départ n'a pas eu lieu, une charge supplémentaire sera générée.

B) Une fois l'enregistrement terminé, aucun montant du montant total du séjour prévu ne sera restitué.

Au cas où le client décide de quitter le camping avant la fin de la date prévue, il n'aura pas droit à un remboursement correspondant aux jours restants. En aucun cas il ne sera accepté de conserver l'argent pour des réservations futures à la suite d'une modification sans justificatifs à l'appui et/ou en accord mutuel avec la compagnie.

C) Tarifs avec ou sans offres sont non-remboursables et ne permettent pas de changements, annulations ou de remboursements. Une fois installé sur le terrain ou dans l'hébergement, aucun montant du montant total du séjour ne sera restitué.

D) Si le campeur a l'intention de s'absenter du camping et qu'il laisse la tente ou la caravane au camping, il est obligé de payer le prix correspondant pour la tente ou la caravane, en plus du séjour pour le nombre de personnes occupant ladite tente ou caravane. pendant la période de son absence.

E) Campeurs ayant l'intention de quitter avant l'heure d'ouverture du bureau de réception doivent acquitter leur compte la veille avant 20h00.

F) En case de non-paiement ou abandon, le Management du Camping peut déplacer les articles de camping à un endroit en dehors du camping sans les conditions de sécurité offertes par le camping, afin de libérer et de récupérer l'emplacement.

HEURES DE REPOS ET DE SILENCE:

Les heures de repos sont :

De 00h00 (minuit) jusqu'à 08h00 du matin et de 14h00 jusqu'à 17h00.

Pendant ces plages horaires, pour le repos des autres campeurs, le client évitera tout type de bruit et la circulation de véhicules est interdite, afin d'atteindre un silence complet.

INTERDICTION DE VISITE

L'accès de personnes ne résidant pas au camping n'est **PAS** autorisé sans qu'elles soient identifiées et est sous la responsabilité du campeur.

Toute visite à l'établissement par des personnes non-résidentes doit être consultée et autorisée par le camping avec préavis de la personne qui y séjourne. Toute personne étrangère au camping doit se faire identifier au bureau et payer le prix correspondant de la visite. (**une visite est considérée dès que l'on reste 60 minutes sur les lieux**), qu'elle soit visiteur ou propriétaire du terrain.

CIRCULATION DE VELOS, SCOOTERS ET PARKING VOITURES

Dans l'enceinte du camping les véhicules doivent réduire leur vitesse à 10km/h.

La circulation de véhicules sera interdite pendant les heures de silence nocturne (de minuit à 08h00 du matin) Tout véhicule arrivant durant ces temps doit rester en dehors du site de camping jusqu'au lendemain.

Les campeurs doivent observer les interdictions de se garer dans les emplacements réservés aux autres personnes et dans des zones qui entravent la circulation des campeurs, laissant toujours les routes dégagées.

Vélos : l'utilisation de vélos au camping n'est pas autorisé après 22h00. Si vous arrivez après cette heure vous devez marcher à travers le camping jusqu'à votre emplacement.

Scoters électriques :

Scoters électriques et **le risque d'un incendie éventuel pendant le processus de chargement. "Interdit à l'intérieur des installations fermées du camping (restaurant, cafétéria, blocs sanitaires, réception, et particulièrement bungalows...)** L'introduction de tout véhicule de mobilité personnelle sous quelque forme que ce soit: scooters électriques à deux roues, monocycle électrique, Segway, Hoverboard, planche à roulettes électrique, et autres pouvant correspondre à la définition susmentionnée, électrique ou à batteries, à l'exception de véhicules pour personnes à mobilité réduite. Cette mesure répond aux critères de santé et de sécurité publiques, basé sur la situation dangereuse d'un incendie provoqué par des batteries, suite à une manipulation, un endommagement ou l'utilisation de chargeurs inappropriés. Le non-respect de cette mesure peut entraîner une expulsion de l'utilisateur des installations du camping.

La circulation dans l'enceinte du camping avec scooters électriques, monocycles ou autres appareils de mobilité personnelle doit exclusivement être effectuée sur la route (ni sur les trottoirs, ni dans les zones piétonnes, toilettes, lavabos, parcelles, etc.). conformément à la signalisation et à la limitation de vitesse établies sur la route, avec un maximum de 10 km/h pour tout type de véhicule et ce jusqu'au coucher du soleil, afin d'être visible. Se conformer notamment au code de la route.

OBLIGATIONS DES CAMPEURS

Se soumettre aux instructions particulières de la société propriétaire du camp, visant à maintenir l'ordre et le bon fonctionnement du camping. Respecter les plantes et les installations en faisant bon usage de service. Observer les règles habituelles de cohabitation, de moralité, de décence et d'ordre public.

Signaler tout cas de maladie fébrile ou contagieuse dont vous avez connaissance au management du camping.

Quitter le logement à l'expiration du temps convenu précédemment, sauf en cas de prolongement par accord mutuel entre le client et la compagnie ou, à défaut dans le cas d'une force majeure, la continuation de l'utilisation de l'hébergement par autorisation des autorités compétentes.

Les campeurs doivent se conformer aux règlements et aux directives adaptés au camping contre la **COVID-19**. A leur arrivée, ils recevront des instructions concernant le plan de contingence visant à réduire les risques sanitaires et d'hygiène, assumant l'entière responsabilité de la conformité, tant pour eux-mêmes que pour les autres membres qui les accompagnent. Les parents seront à tout moment responsables pour que leurs enfants se conforment aux directives et veilleront sur eux à tout moment.

RESPONSABILITES

Puisque le camp respecte toutes les dispositions relatives à la garde des enfants et à la surveillance prévue par la réglementation en vigueur, la société décline toute responsabilité en cas de vol d'objets importants, sauf si ces objets ont été déposés dans un coffre-fort de l'établissement. A cet égard, votre collaboration est demandée en prenant les précautions nécessaires pour préserver vos biens et vos intérêts. La société décline également toute responsabilité en cas de dommages pouvant survenir à la suite d'un incendie, qu'il soit causé par les campeurs eux-mêmes ou par des phénomènes atmosphériques.

INTERDICTIONS

Il est interdit aux campeurs séjournant dans les campings touristiques publics de :

- A) Déranger les autres campeurs pendant les heures désignées.
- B) Jouer à des jeux ou à des sports susceptibles de déranger les autres campeurs.
- C) Allumer un feu de bois ou agir de toute autre manière en dehors de l'endroit désigné à cet effet.
- D) Etre accompagné d'animaux qui représentent manifestement un danger ou une nuisance pour les campeurs, ou ne pas avoir obtenu une autorisation préalable.
- E) Porter des armes ou des objets susceptibles de provoquer des accidents.
- F) Abandonner des déchets ou des ordures en dehors des conteneurs prévus à cet effet et en particulier les jeter dans les fontaines ou sur la voie publique.
- G) Introduire dans le camp des personnes qui n'y séjournent pas sans autorisation préalable de la direction du camping.
- H) Accrocher des vêtements dans les endroits interdits.
- I) L'installation par les clients d'éléments non conformes à l'usage temporaire, typique et habituel du séjour dans les campings et/ou susceptibles de nuire à l'image touristique de l'établissement est expressément interdite. Sont notamment interdits l'installation sur les emplacements de sols, clôtures, lavabos, plantes, fleurs, pots, appareils électroménagers et tout autre élément qui, de par sa fixation, confère une impression de permanence au camping. Son installation par le client constitue un motif suffisant de résiliation du contrat de location, quel qu'en soit le motif, sans droit à aucune indemnisation.
- J) Organiser des fêtes sans autorisation de la direction.
- K) Utiliser l'électricité provenant de l'éclairage du camping, ou des prises dans la zone des toilettes.
- L) Utiliser les lavabos pour se laver les pieds, y laver des vêtements ou autres.
- M) Utiliser les douches pour nettoyer l'équipement de plongée ou autres et pour les animaux.
- N) Laver les voitures à l'intérieur du camping.
- O) Enfoncer des clous dans les arbres ou en couper des branches.
- P) CONDITIONS D'UTILISATION pour les barbecues, uniquement avec du charbon de bois que vous devez apporter vous-même, à condition que le temps le permette, sur le chemin devant le barbecue avec un récipient d'eau pour la sécurité.
- Q) L'accès des chiens ou autres animaux dans la salle de sport, la piscine ou dans le bungalow.
- A) Se baigner seins nus n'est pas autorisé.
- S) Hébergements/Parcelles : L'occupation est limitée au nombre de personnes indiquées dans la confirmation de réservation et à la capacité de l'hébergement même. Elle ne peut en aucun cas dépasser la capacité maximale spécifiée, même pas en cas de visite. Pour des raisons de sécurité le tourisme n'autorise pas un nombre supérieur à la capacité de l'hébergement/ de la parcelle. Bébé, enfants et adultes sont comptabilisés de la même manière.

SANCTIONS

Tout campeur qui enfreint l'une de ces interdictions doit se conformer aux instructions de la direction du camping. Tout manquement aux règles élémentaires de savoir-vivre et de la vie en société, et plus spécialement aux principes de la vie quotidienne et civilisée entraînera une demande de départ. En cas de refus, la direction du camping pourra procéder à une expulsion ou, en cas de besoin, faire appel aux autorités compétentes pour faire appliquer la sanction, conformément à la réglementation touristique en vigueur. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bungalows. Toute infraction entraînera une amende de 100,00 €. S'il s'avère que du tabac a été consommé à l'intérieur du

bungalow, la caution ne sera pas restituée directement.

La caution du bungalow sert de garantie pour la conservation des effets personnels et pour le nettoyage. Le logement doit être rendu dans le même état de propreté et d'hygiène qu'à l'arrivée; une partie de la caution sera déduite si après inspection, il s'avère en être autrement.

REGLES GENERALES

Le camping se réserve à tout moment le droit de modifier le programme de l'animation en fonction des ses besoins. Les activités décrites sur le site web sont données à titre indicatif et visent à vous informer des possibilités existantes. En aucun cas, elles ne constituent un engagement de la part du camping d'avoir ces activités disponibles à tout moment.

Si le client a une demande ou une préférence concernant un emplacement précis, nous ferons notre possible pour y répondre, cependant nous ne pouvons le garantir à 100% jusqu'au jour de l'arrivée car les emplacements sont attribués selon un plan de réservation. L'emplacement qui vous sera attribué sur place présentera des conditions similaires. S'il ne vous convient pas vous pourrez choisir ce qui vous convient le mieux parmi les emplacements disponibles à ce moment-là.

Le camping se réserve le droit d'annuler une réservation dans les 48 heures après sa confirmation en cas d'erreur de tarif ou de durée minimale de séjour, toujours en informant le client et en remboursant les acomptes versés nets de tous frais.

Modifications dans la réservation (changement de date d'arrivée ou de départ) sont soumises à la disponibilité de l'établissement pour la modification proposée par le client. Toute modification ou annulation doit être demandée par écrit avant l'arrivée à l'établissement.

SANITAIRES: Les sanitaires sont équipés d'une porte d'entrée et d'une porte de sortie. Veuillez quitter les sanitaires dans un seul sens. Les sanitaires communs sont réservés aux clients ne disposant pas de ces services dans leur hébergement de camping. (interdit aux clients séjournant dans un bungalow/mobil-home). L'utilisation de sandales ou de sur-chaussures est recommandée dans les douches.

GYMNASE: ACCES AUTORISE A PARTIR DE 16 ANS.

Capacité limitée à une seule personne. Les membres d'une même famille sont autorisés par deux maximum. Un désinfectant en spray sera mis à leur disposition pour nettoyer chaque machine ou ustensile avant- et après l'usage. Ils doivent apporter leur propre serviette , une tenue de sport et des baskets. Sandales ou autres chaussures ne sont pas autorisées.

BIBLIOTHEQUE et ZONE WIFI GRATUITE: Limitée à 3 utilisateurs maximum. Ouvert pendant les horaires d'ouverture de la réception.

PISCINE: Vous n'aurez pas le droit de vous déplacer ni de réserver ou de déplacer les transats.

Si le transat reste inoccupé pendant 15 minutes, une autre personne pourra l'utiliser.

La prise de douche est obligatoire avant d'entrer dans l'eau. Le port de lunettes de plongée ou de natation n'est pas autorisé.

La piscine est uniquement ouverte en haute saison.

PARC POUR ENFANTS : Les enfants âgés de plus de 10 ans n'ont pas accès au parc. Les enfants de moins de 5 ans doivent être accompagnés par un adulte.

REGLES RELATIVES AUX VIRUS INFECTIEUX : si une personne présente des symptômes compatibles avec une maladie (toux, fièvre ou sensation d'essoufflement) et si elle a voyagé dans une zone à risque ou a été en contact étroit avec une personne diagnostiquée, elle doit en informer le Centre de la Santé au numéro de téléphone 900 300 555 (C. Valenciana), +349666428150 (Jávea), la compagnie en sera également informée. En attendant l'intervention des autorités sanitaires les mesures d'hygiène respiratoire doivent être appliquées à l'extrême (port du masque ou se couvrir la bouche quand on tousse...) ,se laver les mains et garder la distanciation sociale (éviter tout contact ou proximité avec d'autres personnes). Le port du masque est obligatoire. Il est recommandé de rester dans votre emplacement/ bungalow, bien aéré, de préférence à l'extérieur et porte fermée, dans un endroit calme et bien ventilé. Maintenez une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes avec un masque. La direction du camping s'engage à respecter scrupuleusement toutes les dispositions de ce Document et à prendre toutes les autres mesures jugées nécessaires et appropriées afin de garantir la sécurité et le bien-être de tous les usagers et employés du camping et d'éviter à tout moment le risque de contagion au COVID-19 lors de toutes les activités du camping. Au-delà du respect intégral des directives énoncées dans ce document, **El Naranjal décline toute responsabilité pour les infections qui auraient pu survenir à l'extérieur de notre camping et qui auraient été importées, étant exonéré de toute responsabilité.** Si le client ne respecte pas les consignes mises en place, communiquées et acceptées durant son séjour, la direction décidera d'interrompre son séjour et de l'inviter à quitter les lieux. Après avoir pris connaissance des informations, le client est au courant des mesures en vigueur et, par ma signature sur le formulaire de séjour, J'ACCEPTÉ les conséquences et les frais supplémentaires que peuvent engendrer les mesures de gestion de la Covid-19, notamment si je ne dispose pas d'une assurance les couvrant.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs fermés du camping (réception, toilettes, laverie, buanderie), il ne l'est pas dans le reste du camping ni même au sein d'un même emplacement ou bungalow.